



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Defense et usage

Question écrite n° 2677

Texte de la question

M. Jean Kiffer attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la francophonie sur la situation préoccupante qui résulte de l'utilisation de plus en plus rare de la langue française à l'UNESCO. A titre d'exemple, lors d'un colloque organisé récemment par cette organisation internationale attachée aux Nations unies, et dont le siège est à Paris, il était fait obligation aux participants de s'exprimer en anglais, la traduction simultanée n'étant pas assurée. Or il lui rappelle qu'en vertu de l'article 1er de la résolution no 2 de l'assemblée générale des Nations unies, le français et l'anglais sont les deux seules langues qui aient le double statut de langue officielle et langue de travail dans tous les organismes des Nations unies tels que l'UNESCO et qui doivent donc, en principe, y être utilisées de façon équivalente. Pour autant, la situation du français n'a cessé de se dégrader depuis une quinzaine d'années, pour devenir aujourd'hui une langue minoritaire dans les débats officiels et même dans la rédaction de documents dépendant de la Place de Fontenoy. Plusieurs raisons peuvent être attribuées à ce déclin de notre langue : en premier lieu, la politique de recrutement du personnel qui, en principe, obéit à des règles de quotas, afin d'assurer une représentation équitable à chaque pays, a été détournée de son objectif initial pour des raisons d'opportunité (domicile proche, disponibilité immédiate, etc.). Les ressortissants français ont été largement favorisés au niveau des services de maintenance, de secrétariat, des techniciens, alors qu'aux échelons plus élevés en hiérarchie (au niveau des décideurs), les quotas ont joué en faveur d'autres pays. En second lieu, le maintien sous condition dans leurs postes des ressortissants britanniques et américains détachés au siège avant le retrait officiel de la Grande-Bretagne et des États-Unis a contribué à renforcer l'influence anglo-saxonne. Effectivement, l'importance de la cotisation qu'ils versaient jadis leur a permis d'accéder à des responsabilités à un haut niveau de décision et d'exécution qu'ils ont, par conséquent, conservées. En outre, ces hauts-fonctionnaires bénéficient le plus souvent d'un traitement très complaisant, afin de faciliter une éventuelle réintégration de leur pays d'origine. Enfin, le précédent gouvernement n'a pas su soutenir les divers projets qui visaient pourtant à promouvoir le français dans le monde. Le projet d'enseignement des langues du « programme Unesco-Tchernobyl », à propos duquel notre langue a réussi l'exploit d'évincer l'anglais comme langue pilote des opérations de formation, n'a reçu qu'un soutien tardif et purement moral de la part de l'ancien secrétariat d'État à la francophonie. La plupart des réformes linguistiques qui avaient pour but d'introduire les langues nationales dans les systèmes éducatifs de certains États d'Afrique francophones, sont restées « lettre morte ». Or, à un moment où le nombre de rapports, écrits en anglais, mais émanant d'experts originaires de pays francophones, est en nette progression, le français se serait vu « protéger » par un système éducatif bilingue cohérent, reposant sur la langue nationale africaine et le français. En conséquence, il lui demande, compte tenu de ce qui précède, quelles mesures il entend prendre afin de remédier à cette situation pour le moins inquiétante.

Texte de la réponse

Ainsi que le mentionne l'honorable parlementaire, il convient de distinguer à l'UNESCO, comme dans l'ensemble du système des Nations Unies, le statut français comme langue officielle et son utilisation comme langue de travail du secrétariat. Le français est avec l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol et le russe une des six langues

officielles en usage lors des reunions des instances dirigeantes de l'organisation (Conference generale, Conseil executif et autres reunions intergouvernementales). Face aux tentatives visant a reduire, au nom de l'austerite budgetaire, le nombre des langues officielles a l'UNESCO, la politique de la France consiste a defendre, avec la plus grande fermete, le principe de la diversite linguistique et culturelle. En ce qui concerne l'utilisation du francais comme langue de travail du secretariat, la tendance a privilegier l'anglais dans certaines reunions internes, ainsi que dans la redaction de certains documents de travail, peut effectivement etre constatee dans divers secteurs du secretariat de l'organisation. La politique de notre pays consiste, via notre delegation permanente et notre commission nationale, a exercer une vigilance constante et a protester aupres du secretariat contre tout manquement a la regle de l'egalite des deux langues de travail. A l'initiative de la France, le groupe francophone de l'UNESCO a ainsi decide de renvoyer systematiquement au secretariat tous les documents qui lui seraient adresses dans une langue autre que le francais. Cette vigilance vis-a-vis des documents ecrits s'exerce egalement a l'egard des reunions de travail organisees tant au siege de l'UNESCO que dans d'autres regions du monde. A titre d'exemple recent, la France est intervenue pour qu'un seminaire organise conjointement par l'UNICEF et l'UNESCO sur l'education au Cambodge utilise le francais comme langue de travail, alors que seuls l'anglais et le khmer avaient ete initialement prevus. S'agissant de la politique de recrutement menee par l'UNESCO, il n'est pas surprenant que la France, pays hote, soit largement sur-representee dans la categorie des personnels de service. Mais il convient de noter que notre pays l'est egalement au niveau des administrateurs (D2 a P1), puisque les Francais occupent le double des postes auxquels nous donnerait droit une stricte application des regles de repartition geographique en vigueur. Nous n'en marquons pas moins le souci de renforcer notre presence dans certains secteurs de programme. Pour prendre un exemple recent, c'est ainsi qu'un Francais vient d'etre nomme directeur (D1) de la division des sciences ecologiques et que nous nous efforcons de consolider, de la meme maniere, nos positions au sein du secteur de l'education. Ces efforts doivent etre et seront poursuivis, en liaison avec nos partenaires de la francophonie, pour que la langue francaise joue pleinement son role dans le dialogue des cultures que l'UNESCO a pour vocation de promouvoir.

Données clés

Auteur : [M. Kiffer Jean](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2677

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : culture et francophonie

Ministère attributaire : culture et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1993, page 1690

Réponse publiée le : 30 août 1993, page 2715